

LEGATION DE SUISSE  
AU JAPON

N. 04.

ad s.C.41.Ja.111.0. UT.  
s.C.41.Ja.620.0.

*Fin Chef du Département p.c.*

*envoyé à M. B. J. J.*

Tokio, le 28 septembre 1954.

*aa/om*  
*avis de l'attaché*  
*2.8*  
*1.7.10.*

Monsieur le Ministre,

Le 23 septembre dernier, le Ministre Hagiwara est venu obligeamment me faire connaître le résultat des démarches qu'il avait entreprises pendant son séjour à Tokio avec plusieurs hautes personnalités japonaises au sujet du règlement des dommages de guerre dus par le Japon à la Suisse.

J'ai tenu à faire au début de notre entretien une brève récapitulation des interventions que j'avais faites moi-même auprès du Vice-Ministre Okumura pour arriver à une solution rapide de ce problème en relevant qu'il m'était apparu que seul le versement d'une somme globale permettrait de liquider ce différend en temps utile. J'ai précisé que j'avais proposé, dans le but encore d'accélérer le règlement de cette question pendante, le versement d'un acompte d'une somme d'environ 20 millions à verser par moitié aux ayants-droit suisses et par moitié au Comité international de la Croix-Rouge.

Mon interlocuteur, se référant aux conversations qu'il venait d'avoir à ce sujet notamment avec le Président du Conseil et les Ministres des Affaires étrangères et des Finances, m'a laissé entendre que le paiement d'une somme globale aurait rencontré l'agrément des milieux compétents mais qu'en revanche le versement d'un acompte serait difficile à effectuer par suite de la situation juridique particulière de la Yokohama Specie Bank dont le liquidateur ne pourrait assumer la responsabilité d'une telle décision à l'égard des créanciers de cet établissement que s'il y était contraint par un acte du Parlement.

Le Ministre Hagiwara a donc proposé qu'un accord soit conclu entre nos deux pays. Il est de l'avis que celui-ci devrait pouvoir être établi dans les deux mois qui suivent, ce qui permettrait de le soumettre à la ratification du Parlement lors de sa prochaine session, c'est-à-dire en décembre déjà. Il faudra, il va sans dire, s'entendre d'abord sur le chiffre du montant global final;

Monsieur Alfred ZEHNDER,  
Ministre plénipotentiaire,  
Secrétaire général du Département politique fédéral,

B e r n e .



- 2 -

C.M. A. 8. 10. 1.

M. Hagiwara n'a pas pu me donner à ce sujet d'autres précisions. Le Ministre du Japon à Berne m'a toutefois laissé entendre avec insistance qu'il désirerait que les créances des maisons Maurer et Interwood fassent l'objet d'un règlement à part. Les autorités japonaises, dans le cas de la maison Maurer, mettent en doute la bonne foi de l'ancien Attaché naval nippon à Berne et inclineraient même à procéder par voie judiciaire. La maison Maurer ne réclamant qu'une indemnité d'environ 20% de sa créance primitive, une entente à l'amiable pourrait être très probablement trouvée. Il serait en revanche plus difficile de s'entendre avec la maison Interwood si elle ne consent pas à une très forte réduction de ses prétentions. Le climat actuel étant manifestement à la bonne volonté, j'estime qu'il serait fort souhaitable que les cas de ces deux maisons soient examinés en dehors du règlement global. Il serait en effet fâcheux que ces deux affaires qui, il faut l'avouer, ne se présentent pas bien, entraînent de nouveaux retards.

Mais il va sans dire que pour les autorités japonaises la somme globale qui nous serait accordée devrait être imputée sur les fonds que réclament les Alliés, l'état actuel de l'économie nipponne ne permettant pas, au dire de M. Hagiwara, de faire appel pour ce règlement au "fond frais" que le Gouvernement de Tokio a acquis depuis la capitulation. C'est peut-être là que nous touchons au motif réel de la visite que m'a faite le Ministre du Japon à Berne. Il m'a en effet annoncé qu'un expert britannique, agissant au nom des Alliés, viendrait à Tokio dans les premiers jours d'octobre pour reprendre avec les autorités japonaises l'ensemble de cette question. M. Hagiwara m'a carrément demandé si je voyais la possibilité d'intervenir auprès du Ministre Brain de l'Ambassade britannique qui, jusqu'ici, a été le porte-parole auprès du Gouvernement japonais des Etats alliés intéressés, pour l'inciter à défendre comme seule possible la thèse de l'imputation de la somme qui nous sera remise sur les fonds alliés. J'ai trouvé une échappatoire pour éviter d'être entraîné sur ce terrain. J'estime, sauf avis contraire de votre part, inopportun de jouer les tiers en sous-main et de me glisser entre l'arbre et l'écorce, ce qui nous conduirait par un détour à une manière de négociations officieusement tripartite. Si d'ailleurs l'expert britannique dont j'ai parlé a le sens des réalités, il devrait bien admettre que la proposition japonaise est le meilleur moyen pour les Alliés, pour Tokio et pour Berne de sortir de l'impasse.

- 3 -

Il va sans dire qu'un règlement sur le modèle de celui que les Alliés viennent de passer directement avec la Thaïlande agréerait au plus haut point aux autorités japonaises. Je n'ai pas relevé l'allusion que m'a faite à ce sujet mon interlocuteur, bien que le précédent thaïlandais pourrait être une arme très utile pour la Suisse.

Le Ministre Hagiwara quittera Tokio le 2 octobre prochain. Il m'a promis de revenir avant son départ si un nouveau développement avait lieu dans l'intervalle. Il se rend aux Etats-Unis, profitant de l'avion du Ministre des affaires étrangères qui se rend au Brésil, pour y prendre quelques contacts, notamment au sujet de l'admission du Japon au GATT. Dès son retour à Berne, le 8 octobre prochain, il ne manquera pas de venir immédiatement vous mettre personnellement au courant de ce que j'ai eu l'honneur de vous exposer ce jour.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse:

